

**DELIBERATION N°2021-82/CCOG-CP**

**relative à l'autorisation donnée par le Conseil Communautaire à la Présidente pour la signature du marché n°2021-06-AO-ENV « Travaux de création de 3 casiers de stockage des déchets et des ouvrages annexes sur le site de l'ISDND de l'Ouest, route de Paul Isnard à Saint Laurent du Maroni »**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi douze mai, à dix heures vingt-trois, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle du Réfectoire de la mairie d' Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	25
Absents	19
Procurations	05
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 mai 2021.

**Publiée le: 20/05/2021**

**PRÉSENTS :**

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama -

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,  
M. ALPHONSE François a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,  
M. APAGI Jocelyne a donné procuration à M. AGOUSSA Migill,  
M. THOMAS Franck a donné procuration à M. SOEWA Marciano,  
M YA Tchoua a donné procuration à M. RIQUIER Claude

**ABSENTS EXCUSES :**

M. ADAM Lédäick - Mme ADELAAR Esseline – M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne – Mme ASSABAL Apouman Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme LO-A-TJON Josette - M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

**ABSENTS :**

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur SOEWA Marciano, 2<sup>ème</sup> vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



*Ouest Guyane*

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210512-DELIB202182-DE

### **DELIBERATION N°2021-82/CCOG-CP**

#### **relative à l'autorisation donnée par le Conseil Communautaire à la Présidente pour la signature du marché n°2021-06-AO-ENV « Travaux de création de 3 casiers de stockage des déchets et des ouvrages annexes sur le site de l'ISDND de l'Ouest, route de Paul Isnard à Saint Laurent du Maroni »**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
- Vu** la délibération n°2020-59/CCOG-CP en date du 13 novembre 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire en matière de marchés publics à la Présidente et au Bureau Communautaire ;
- Vu** le lancement du marché n°2021-06-AO-ENV « Travaux de création de 3 casiers de stockage des déchets et des ouvrages annexes sur le site de l'ISDND de l'Ouest, route de Paul Isnard à Saint Laurent du Maroni » le 06 avril 2021 ;

**Considérant** que les travaux objet dudit marché sont urgents et doivent impérativement être débutés dès la saison sèche 2021 ;

**Considérant** la détérioration du contexte sanitaire lié à la crise COVID ;

Madame la Présidente expose :

Le marché n°2021-06-AO-ENV « Travaux de création de 3 casiers de stockage des déchets et des ouvrages annexes sur le site de l'ISDND de l'Ouest, route de Paul Isnard à Saint Laurent du Maroni » a été lancé le 06 avril 2021.

Il s'agit d'un marché de travaux à 3 lots, en procédure formalisée (appel d'offres ouvert), d'un montant estimatif de 12 millions d'euros. La date limite de remise des offres est prévue pour le 17 mai 2021.

Afin de permettre le démarrage des travaux dès la saison sèche 2021, le marché (et plus particulièrement le lot n°1) doit impérativement être notifié rapidement, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il est par ailleurs rappelé que les marchés de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 350 000€ sont attribués par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) puis, en vertu des dispositions de la délibération n°2020-59/CCOG-CP du 13 novembre 2020, le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer le marché.

Aussi, par mesure de précaution :

- au vu des enjeux sanitaires et environnementaux liés à la réalisation de ces travaux dès la saison sèche 2021 ;
- constatant la détérioration actuelle du contexte sanitaire lié à la crise COVID et l'impact potentiel que cela pourrait avoir dans les semaines à venir sur la capacité à mobiliser les assemblées délibérantes de la CCOG ;

Il est proposé au conseil communautaire :

**-D'Autoriser** la Présidente à signer le marché selon la décision d'attribution de la CAO

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**Autorise** la Présidente à signer le marché selon la décision d'attribution de la CAO

**Autorise** la Présidente ou son représentant signer tout document s'y rapportant.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.*